



8^{ème} Réunion biennale du Programme d'Action des Nations Unies

en vue de prévenir, combattre, éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (27 juin au 1er juillet 2022).

Mise en œuvre

Monsieur le Président,

[Je m'associe à la déclaration de l'Union Européenne et souhaite ajouter les éléments suivants à titre national.]

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations pour votre nomination à la Présidence de la huitième réunion biennale du Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (PoA). Je tiens à saluer chaleureusement l'excellent travail de préparation auquel vous vous êtes consacré depuis plusieurs mois. Votre tâche est importante, car le Programme d'Action et l'Instrument international de marquage et de traçage sont des instruments essentiels pour faire face à la menace que représentent les armes légères et de petit calibre circulant illicitement à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Pour la France, cette huitième réunion biennale doit être l'occasion de réaffirmer certains des engagements que nous avons collectivement pris lors des précédentes réunions, dans la continuité notamment de la 3^{ème} conférence d'examen, que j'ai eu l'honneur de présider, et dans la perspective de la quatrième conférence d'examen qui se déroulera en 2024. A ce titre, nous pensons qu'il convient de confirmer notre volonté de tenir compte des effets du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi que de continuer à promouvoir la pleine participation des femmes dans la mise en œuvre du PoA et de l'ITI et, plus largement, dans la conduite d'actions visant à prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite d'ALPC. Nous devrions également continuer de rappeler que les notions de développement durable et de paix et sécurité sont interdépendantes et que la réduction du commerce illicite des ALPC et des munitions est cruciale à cet égard. Nous devrions aussi réitérer le rôle important joué par les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les mécanismes innovants de coordination dans la mise en œuvre du PoA.

Cette huitième réunion biennale doit également être l'occasion de renforcer certains de nos engagements, à la lumière notamment des nouveaux défis auxquels nous devons faire face. Notre objectif doit être de préserver la pertinence du PoA et de l'ITI en les adaptant à la réalité et aux évolutions du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre. Je pense notamment à la

problématique de la conversion et de la réactivation illicites des armes légères et de petit calibre. Je pense également à la prise en compte des nouvelles méthodes et des nouveaux moyens mis en œuvre par les trafiquants dont le recours à internet, les trafics par voie de colis postaux, ou encore l'impression 3D. Je pense, enfin, aux conséquences liées aux développements technologiques dans la conception et la fabrication des armes, dont les armes en polymères et les armes modulaires, pour le marquage et le traçage efficace des armes. Ces défis appellent à la formulation de nouvelles recommandations, au développement de nouvelles mesures et au renforcement de la coopération à tous les niveaux.

Monsieur le Président

La France souhaite également souligner le rôle central, essentiel joué par la société civile dans la prévention et la lutte contre les trafics. Par leur expérience, leur expertise, leur connaissance du terrain, ils sont des partenaires essentiels à tous les niveaux : pour nous informer, pour nous sensibiliser, pour appuyer et relayer nos efforts. Il est indispensable de continuer à les associer pleinement à nos échanges et aux actions que nous mettons en œuvre.

Je vous remercie Monsieur le Président./.

ITI

Monsieur le Président,

Le marquage, le traçage et l'enregistrement ainsi que la bonne gestion des armes légères et de petit calibre sont des éléments clés de toute stratégie nationale pour prévenir et lutter contre le commerce illicite de ces armes. L'adoption en 2005, sous l'impulsion de la France et de la Suisse, de l'Instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre (ITI) constitue en ce sens une réalisation majeure pour le Programme d'Action.

Nous faisons le souhait que cet instrument permette à terme l'harmonisation internationale des normes nationales et régionales en matière de marquage, de traçage et d'enregistrement. Nous insistons sur les trois composantes: notamment l'enregistrement et la conservation des données, sans lesquels le marquage ne peut jouer pleinement son rôle et permettre la traçabilité. Pour cela, le développement des coopérations entre Etats ainsi que les expériences mises en œuvre dans le prolongement du PoA sont essentiels. La France a développé cette année un Système d'Information sur les Armes (SIA) entièrement numérisé, expérience qui s'ajoute aux dispositifs et bases de données existants tels que ITrace et IArms.

Dans ce cadre, les acteurs privés, notamment les industriels producteurs, ont également un rôle à jouer dans le marquage des armes légères et de petit calibre mais également leur traçage, via la tenue de registres.

La France souhaite enfin attirer l'attention sur les défis posés par les développements technologiques en matière d'armes légères et de petit calibre. Nous sommes convaincus que les nouvelles technologies offrent des possibilités pour un meilleur contrôle des armes légères et de petit

calibre notamment en termes de sécurisation des stocks, de marquage durable, de numérisation des registres, de suivi des cargaisons ou encore de détection des chargements illicites.

Cela étant, des méthodes nouvelles de conception et de fabrication d'ALPC sont également apparues, avec des conséquences sur les efforts internationaux visant à lutter contre le commerce illicite des armes légères, notamment en ce qui concerne le marquage, le traçage et l'enregistrement des armes. Les matériaux non traditionnels, tels que les polymères, et la modularité de la conception des armes sont susceptibles de modifier la manière dont les armes sont marqués et tracés, ainsi que la manière dont les registres sont tenus.

Depuis que ces risques ont été identifiés au sein de notre enceinte, il y a plus de dix ans, force est de constater que la réalité a dépassé depuis quelques temps nos craintes initiales, en particulier sur l'impression 3d d'armes à feu en polymères.

La question des défis posés et des opportunités offertes par les développements technologiques dans la conception des armes est évoquée dans le cadre du PoA et de l'ITI depuis de nombreuses années maintenant et des engagements ont été pris par les Etats en vue d'examiner les conséquences de ces développements pour l'application intégrale et effective de l'Instrument international de traçage, notamment les dispositions pratiques à prendre pour garantir et renforcer l'efficacité des travaux de marquage, d'enregistrement et de traçage. Le rapport final de la BMS7 appelait également les Etats à considérer la proposition visant à établir un groupe d'experts techniques à composition non limitée dédié à cette question. C'est pourquoi la France considère qu'il est grand temps désormais de prendre pleinement en compte cette problématique et proposant la mise en place rapide de ce groupe d'experts.

A la 3ème Conférence d'examen du PoA et de l'ITI, des propositions avaient été présentées par plusieurs délégations pour élaborer une Annexe à l'Instrument international sur le traçage. D'autres délégations avaient estimé important de poursuivre les échanges sur le fond de ces questions avant de se prononcer. C'est pourquoi la création d'un groupe de travail technique à composition non limitée a été proposé pour décision à la BMS7.

Nous pensons que le temps est venu, par conséquent, de prendre la décision de lancer ce groupe de travail d'experts à composition non limitée lors de la BMS8.

Je vous remercie, Monsieur le Président./.